



Recommandation 2014 (2013)¹

Version finale

Les jeunes Européens: un défi éducatif à relever d'urgence

Assemblée parlementaire

1. L'Assemblée parlementaire, se référant à sa [Résolution 1930 \(2013\)](#) «Les jeunes Européens: un défi éducatif à relever d'urgence», et à sa [Résolution 1929 \(2013\)](#) «La culture et l'éducation par les parlements nationaux: les politiques européennes», recommande au Comité des Ministres d'inviter le Comité directeur pour les politiques et pratiques éducatives (CDPPE), en coopération avec le Comité directeur européen pour la jeunesse (CDEJ) et le Conseil consultatif pour la jeunesse (CCJ):

1.1. à élaborer un instrument politique définissant les principes de la reconnaissance et de la validation de l'éducation non formelle, en tenant dûment compte des propositions présentées par le «Processus de Strasbourg» sur la reconnaissance et la validation de l'apprentissage non formel et informel;

1.2. à collecter et à analyser les bonnes pratiques, et à développer sur cette base des principes d'action politique sur la manière:

1.2.1. de favoriser l'esprit d'entrepreneuriat dans l'enseignement;

1.2.2. de corriger les inégalités d'accès à l'éducation et de prévenir le décrochage scolaire prématuré;

1.2.3. de combattre les brimades et toutes les formes de violence à l'école.

2. L'Assemblée recommande également au Comité des Ministres d'inviter le Conseil mixte pour la jeunesse (CMJ) à élaborer des mesures politiques pour réduire le risque d'automutilation chez les jeunes.

3. L'Assemblée recommande au Comité des Ministres d'allouer des ressources suffisantes à l'éducation, à la culture et à la jeunesse dans le budget et le programme d'activités pour 2014-2015, en tenant compte du fait que ces dimensions du travail font partie des grandes priorités du Conseil de l'Europe et sont d'une importance vitale pour 800 millions d'Européens.

1. *Discussion par l'Assemblée* le 24 avril 2013 (15^e séance) (voir [Doc. 13155](#), rapport de la commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias, rapporteure: M^{me} Komar). *Texte adopté par l'Assemblée* le 24 avril 2013 (15^e séance).

